



Les clés du mode mandataire dans les SAP


100 % distanciel

Formation continue

Au sein des services à la personne, les structures peuvent exercer leur activité en mode mandataire, **accompagnant le particulier employeur dans la relation avec son salarié**. La structure doit respecter un cahier des charges spécifique ayant fait l'objet de modifications suite à l'arrêté du 24 novembre 2023 et maîtriser la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 pour accompagner utilement le particulier employeur.



POUR QUI ?

- Dirigeants et responsables de structures mandataires en cours de création ou nouvellement créées, personnels d'encadrement (services RH, responsables...) souhaitant maîtriser les fondamentaux du mode mandataire.



DURÉE

- Deux journées, soit 14 h



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : 720 € HT
 - Non-adhérent Fédésap : 900 € HT
- **Tarif intra sur devis**



PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis



OBJECTIFS

- **Comprendre les fondamentaux** du mode mandataire dans le cadre des activités de services à la personne
- **Maîtriser le cadre juridique** applicable
- **Maîtriser les bases** de la réglementation applicable du cahier des charges et du code de la consommation

Programme

JOUR 1

Mandataire – rôle et cadre commercial

- **La définition du mandataire civile puis cadre AP**
- **Le cadre réglementaire en SAP**
 - Agrément : les différents types de mandats (placement, placement et gestion BS, paiement du salaire...)
 - Cahier des charges
 - Code de la consommation
- **Le cadre commercial**
 - Devis
 - Facturation
 - Mandat

Les obligations principales du mandataire

- L'accompagnement du particulier employeur



JOUR 2

La gestion du droit du travail et des ressources humaines dans le mode mandataire

- **Un droit dérogatoire : la convention collective nationale du particulier employeur**
 - Architecture spécifique de la CCN – trois blocs
 - La naissance du contrat et principales obligations
 - Définition et focus sur les postes de travail de la convention collective
 - Le temps de travail et les spécificités (nuit, présence diurne et nocturne, CP)
 - Rémunération
- **Le positionnement RH : gestion des relations avec le particulier employeur et son salarié**
 - Le recrutement – mise en pratique du process
 - La gestion des relations contractuelles (temps de travail, arrêts/remplacements, suivi médical...)
 - La rupture du contrat

Financements possibles*

→ OPCO • CNSA • AGEFICE

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds